

Cognac, le lundi 25 octobre 2021

Le Principal

à



Collège  
Elisée Mousnier  
COGNAC

Affaire suivie par

Le Principal,  
F. LACHAISE

Téléphone  
05.45.82.44.22  
Télécopie  
05.45.32.11.41

Courriel  
ce.0160116p@ac-poitiers.fr

Adresse postale  
26, rue Elisée Mousnier  
BP 70072  
16108 COGNAC

Mesdames et Messieurs les personnels du  
collège Elisée Mousnier

Objet : Quart d'heure de lecture

Affaire suivie par :

Comme vous le savez, Madame la Rectrice a fait de cette année scolaire "**l'année de la lecture**". Nous nous sommes engagés il y a plusieurs années dans le dispositif "**Quart d'heure de lecture**". Il ne s'agit pas d'une décision personnelle, mais d'une **implication collective** qui a montré certains aspects très positifs.

Depuis le début de l'année scolaire 2021-2022, **certains élèves font remonter que ce quart d'heure de lecture n'a pas lieu dans toutes les classes, voire toutes les disciplines**. Cela est préjudiciable pour les élèves qui en sont privés. En effet, la première vertu de ce moment privilégié de rapport avec l'écrit est de **voir des élèves absorbés par autre chose qu'un portable aux insupportables réseaux sociaux**. Pour un moment, l'élève est en train de **se construire un véritable imaginaire** en lisant un document, qu'il soit revue, roman, manga, etc. Le cours durant lequel a lieu le quart d'heure de lecture peut se poursuivre en toute quiétude, et les autres également, **ces minutes permettant aux jeunes de se poser**, d'évacuer une fois dans la journée des tensions et des angoisses. Certes, cela n'a pas pour autant de visée thérapeutique. D'un autre point de vue, cela peut aider certains élèves à **acquérir du vocabulaire nouveau pour enrichir leurs écrits et leurs prestations orales**. Les enseignants ont pour mission de pousser chaque élève à prendre en note des mots inconnus afin de rechercher la définition pour les transformer si possible en vocabulaire actif.

Si aucun temps n'est consacré à la lecture silencieuse et personnelle au collège, **il y a fort à parier que pour beaucoup ce n'est pas à la maison qu'ils en bénéficieront**. Aussi, cette politique volontariste mise en place il y a plusieurs années doit être accompagnée par tous les enseignants et personnels.

**Au retour des vacances de Toussaint**, les professeurs principaux, mais pas uniquement, rappelleront à toutes les classes que nous sommes engagés dans la mise en oeuvre du quart d'heure de lecture et demanderont aux élèves de **se procurer un ouvrage qui sera lu en classe en début de cours comme nous l'avions organisé précédemment**. Afin que le quart d'heure de lecture ne tombe pas systématiquement sur la même matière, nous avons décidé que, comme l'indique le calendrier hebdomadaire envoyé chaque semaine, **le temps qui lui est consacré du lundi au vendredi, excepté le mercredi, se ferait sur la première heure de cours à 8 h durant première semaine entre deux périodes de congés, sur la deuxième au cours de la seconde semaine, et ainsi de suite, 10 h, 11 h, 14 h, 15 h et 16 h**. Aussi, toutes les semaines d'une période entre des vacances ont-elles un moment consacré à la lecture. Après chaque congé, la reprise du quart d'heure de lecture se fait à 8 h. Et ainsi de suite.

Afin de remobiliser l'ensemble de l'équipe autour de ce dispositif, nous ferons passer la **première semaine de la reprise de novembre un bref sondage auprès des enseignants et des délégués de classe**, afin de remédier aux divers problèmes rencontrés.

Comptant sur l'implication de tous, je vous remercie à l'avance de votre coopération.

F. LACHAISE

